



3^e Édition Festival Film Étudiant de Metz

organisée par l'association Ellipse

APPEL A FILMS : RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

L'inscription d'un ou plusieurs film(s) est gratuite et doit respecter les conditions suivantes :

a. Le Festival du Film Étudiant de Metz a pour objectif de promouvoir le « jeune cinéma de Metz et Nancy ». L'appel à films concerne les films tournés à Metz et Nancy et/ou les films réalisés/produits en dehors de la ville par des étudiants, ou anciens étudiants de Metz et Nancy (ayant quitté l'Université après le 1er Septembre 2013).

Les films doivent au moins répondre à l'un des critères suivants :

- Les premiers, seconds et troisièmes films de réalisateurs produits (sociétés de production),
- Les réalisateurs de moins de 30 ans (amateurs, étudiants, professionnels, etc.),
- Les films réalisés dans un cadre pédagogique (établissements scolaires et universitaires, ateliers, etc.)

b. L'inscription est ouverte :

- Aux courts-métrages et longs métrages de moins de 40 minutes.
- À tous les genres
- À tous les moyens de production : sociétés, autoproductions, associations, écoles et ateliers.

c. Un même participant peut proposer 1 à 2 films.

d. Les films doivent avoir été réalisés après le 1er janvier 2016.

e. Ne sont pas acceptés les films déjà inscrits lors d'une précédente édition.

NB :Au cas par cas, l'association accepte l'inscription d'un film en cours de post-production dès lors où une version de travail proche du résultat final peut être envoyée avant la clôture des inscriptions et où une version définitive peut-être parvenue à temps pour le Festival en cas de sélection. Pour de plus amples informations, contactez-nous : ellipse.association@gmail.com

01. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un ou plusieurs film(s) doit respecter les étapes suivantes :

a. Le formulaire d'inscription en ligne : il doit être dûment rempli et correctement renseigné pour chaque film présenté.

b. Le lien de visionnage du film inscrit :

Un lien de visionnage valide et de haute qualité du film doit être inscrit sur la fiche d'inscription, de préférence via les plates-formes Youtube ou Vimeo. Les formulaires d'inscription doivent être envoyés pour le 05 Juillet 2018.

L'inscription n'est validée qu'une fois tous les éléments bien reçus et bien conformes au présent règlement.

02. LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le Comité de sélection, constitué des membres de l'association Ellipse, se réserve le droit de sélectionner les films. Les décisions du Comité de sélection sont communiquées individuellement et par courriel à partir du 06 Juillet 2018 et sont sans appel. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation ou d'une justification.

La programmation du Festival est publiée sur le site internet à partir du 10 juillet 2018.

03. LA SÉLECTION DES FILMS

La plupart des films sont projetés en numérique. Un film sur support (disque, usb...) peut-être remis à Ellipse avant le 5 Septembre. Sinon, le film sera projeté via le lien partagé lors de l'inscription. Pour plus d'informations ellipse.association@gmail.com

04. L'EXPLOITATION DES FILMS SELECTIONNES

Les participants cèdent à l'association Ellipse, sans contreparties et sans limitation dans le temps, l'usage de screenshots et d'un extrait (de quelques secondes à quelques minutes en fonction de la durée totale) de leur film pour diffusion dans les différentes publications du Festival et dans la presses, les médias et internet. Les données fournies lors de l'inscription sont susceptibles de faire objet de corrections ou de modifications préalablement à leur publication.

05. LES DROITS

En inscrivant leur(s) film(s), les participants garantissent à l'association Ellipse détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la participation du film ainsi qu'aux utilisations accordées à l'association en vertu du présent règlement. A ce titre, la responsabilité de l'association Ellipse ne peut être engagée en cas de troubles, de revendications et d'évictions quelconques de toute action de tout tiers sur quelque fondement que ce soit.

06. LES INVITATIONS

L'ensemble des réalisateurs et producteurs ayant un ou plusieurs film(s) sélectionné(s) sont invités pendant toute la durée du Festival. Et au moins l'un des participants à la création de l'œuvre doit être présent le soir de la remise des récompenses. Dans le cas contraire Ellipse se réserve le droit, en cas de victoire d'un prix, de l'octroyer au court-métrage suivant en fonction des votes.)

07. LES JURYS / LES PRIX

Les jurys sont composés de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et des médias, de représentants du monde culturel, de maîtres de conférence en cinéma, et de jeunes passionnés. Les prix remis constituent, à titre indicatif :

- Le Graouilly d'Or, Prix du Jury, d'une valeur à définir
- Le Graouilly d'Argent, Prix du Public, d'une valeur à définir
- Le Graouilly d'Or de l'interprétation, Prix du Jury, d'une valeur à définir
- Le Graouilly d'Argent l'interprétation, Prix du Public, d'une valeur à définir

Les valeurs indiquées correspondent à des bons d'achat pour du matériel audiovisuel chez nos partenaires.

08. LES CAS NON PRÉVUS

L'association est chargée de régler les cas non prévus au présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus. En cas de contestation, seul le texte français fait loi. En cas de litige, les tiers concernés ont recours aux tribunaux compétents.